

HABILITATION ÉLECTRIQUE

FORMATION ELECTRICIEN B1/BR LIMITÉ



Objectif

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C18510.

Personnes concernées

Personnel « électricien » mais effectuant des travaux d'ordre électrique (Dépannage de premier niveau, Ré enclenchement de dispositifs de protection, mesures de grandeurs physiques, etc ...)

Pré requis

Connaissances en électricité ou expérience professionnelle

Programme

- Notion des grandeurs électriques
- Danger de l'électricité
- Exemple d'accident
- Responsabilité
- Définitions de la C18510
- Outillage et moyens de protection
- Appareils amovibles
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Type de manœuvre et opérations autorisées
- Contrôle de connaissance
- Mise en situation pratique individuelle sur les installations des stagiaires

Moyens pédagogiques

- Exposé et discussions étayés par présentation power point et films
- Remise d'un document écrit à chaque stagiaire

A l'issue de toutes les différentes formations le formateur formulera un avis sur la capacité de chaque stagiaire à être Habilité

(Rappel : Dans tous les cas c'est l'employeur qui habilite son personnel).

